Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/08015-1
modifie **l'avis** n° FR/2026/08015-0

Avis mis à jour

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/08015-1

Évènement

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Article R-4311-1 du code des transports

Gestion de la ressource en eau

Localisation A

Canal de Briare, Embranchement de l'ancien canal

PK de début : 0.660 | Ecluse 2 de Briare
PK de fin : 2.650 | Ecluse 4 de La Cognardière

Du 21/09/2026 à 08h00
Au 31/10/2026 à 17h00

Mouillage limité
Limité à 1.10 mètre(s)

Localisation B

Canal latéral à la Loire

PK de début : 182.250 | Ecluse 38 de Maimbray - Ecluse de Venon (canal de Briare)
PK de fin : 4.701 - Ecluse de Venon (canal de Briare)

Du 21/09/2026 à 08h00
Au 31/10/2026 à 17h00

Mouillage limité
Limité à 1.50 mètre(s)

Informations supplémentaires

Mesdames et Messieurs les navigants sont informés que compte tenu des débits de la Trézée et des capacités du système alimentaire de Briare,
l'alimentation du canal de Briare tant depuis l'écluse de la Cognardière N°4 jusqu'au bief n°1 de Baraban, qu'au droit du grand bief du canal latéral à la Loire, le mouillage réglementaire ne peut plus être garanti et baisse progressivement.

En conséquence, les propriétaires et occupants de bateaux sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leur embarcation.

Le présent avis à la batellerie est actualisé au fur et à mesure de l'évolution des biefs, notamment la baisse du mouillage .

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Direction territoriale Centre Bourgogne

03 45 34 13 00 dt.centrebourgogne@vnf.fr

Prénom NOM

Laure SEMBLAT

Certifié par youtrust